

Niveau :	MASTER					Années
Domaine :	Droit, Economie, Gestion					M 1 et 2
Mention :	Droit public					
Spécialité	EUROPA MASTER – Master trinational en études européennes					
Volume horaire étudiant :	678 h	182h à 202h	h	h	h	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Philippe ICARD Maître de conférences ☎ 03.80.39.54. Elomari-icard@wanadoo.fr	Nathalie LECLER Secrétariat IPAG Bureau 106 ☎ 03.80.39.53.59 Nathalie.lecler@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement : UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour objectif d'offrir aux étudiants une connaissance approfondie de la construction de l'Union européenne. C'est pourquoi, l'Europe communautaire est abordée par son histoire, par sa dimension politique (courants de pensées, partis, rapports de force, mouvements sociaux), par ses ressorts culturels, par sa dimension juridique (les institutions, l'ordre juridique, les politiques publiques, les choix économiques, les grandes libertés). L'Europa master vise donc l'acquisition des savoirs juridiques, économiques, historiques et politiques permettant de comprendre l'Union européenne et le processus d'eupéanisation, ainsi que les enjeux de cette intégration régionale.

L'Europa Master vise également au développement de la culture générale dans le cadre de la mutation actuelle de l'Union européenne. Elle sert à mieux cerner la diversité des cultures juridiques et politiques des Etats composant l'Union. L'échange interculturel est aussi un but de cette formation. Sa dimension tri nationale constitue un atout.

Ce Master a donc pour objet premier de former des professionnels de haut niveau dotés d'une forte mobilité, ayant une compréhension multidisciplinaire des questions européennes, et maîtrisant plusieurs langues. Il doit aboutir à la maîtrise du droit de l'Union européenne et des mécanismes de pouvoir dans l'Union européenne.

L'Europa master apporte une réponse à des besoins tant des institutions publiques que privées. Il forme des cadres européens, susceptibles d'apporter conseils dans la structure qui les accueille et d'être des interlocuteurs compétents dans toute négociation dans le cadre européen.

Ces objectifs ambitieux sont rendus possibles grâce à l'association de trois universités de trois Etats membres de l'Union transmettant à chaque étudiant des méthodologies spécifiques issues de leur savoir faire.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

L'Europa Master permet à l'étudiant d'accéder :

Dans le secteur public français ou européen aux :

- services de l'Etat,
- services juridiques des collectivités territoriales, des établissements publics,
- services des Institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement, Comité des régions, Banque centrale de l'Union).

Dans le secteur privé aux :

- organisations non gouvernementales,
- associations,
- entreprises ayant une dimension européenne
- Services européens des CCI

Le but de ce master est également de permettre aux étudiants de répondre aux offres d'emplois à l'échelle européenne.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les étudiants titulaires de l'Europa master acquièrent des compétences en matière de droit de l'Union européenne et tout particulièrement pour le montage de dossiers dans le cadre des fonds structurels, des appels à projets de la Commission de l'Union européenne. Ils sont aptes à collaborer au sein de tous services d'une entité publique ou privée à toutes les activités ayant une dimension européenne.

Par ailleurs, à côté de la maîtrise de la langue française et anglaise (C1), les étudiants devraient acquérir en fin de parcours un niveau en langue allemande et polonaise équivalent à (B1).

Les étudiants combinent à la fin de leur cursus un triple savoir sur les questions européennes : politique, juridique et linguistique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **Sur sélection :**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au plus tard le 15 avril au bureau de coordination de l'Europa master ("Bureau Mayence"). Une Commission de sélection composée des représentants des trois universités se tient au mois de mai. Une bonne culture dans le domaine de la construction de l'Union européenne est souhaitable.

Sont privilégiés les étudiants titulaires d'une licence en droit, science politique, AES et histoire.

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'Europa master est structuré en deux années, elles mêmes organisées en deux semestres comprenant des unités d'enseignements (UE).

La première année comprend deux semestres. Le premier semestre se déroule au sein de la faculté de science politique de l'Université d'Opole. Il est constitué de 3 UE. Le second semestre est organisé à l'institut de science politique de Mayence. Il comporte 3 UE. Au total, la première année est composée de 6 UE.

La seconde année comprend deux semestres, le premier se déroule à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Bourgogne. Il est constitué de 4 UE. Le dernier semestre est consacré au stage et à l'élaboration d'un mémoire. Le stage doit au minimum se dérouler sur 2 mois. Il a lieu de mai en septembre. Les cibles privilégiés sont les institutions européennes, les représentations de l'UE dans les Etats membres, les entreprises ayant une activité à l'échelle européenne.

Les trois semestres de cours s'organisent ainsi :

1. Les étudiants suivent le premier semestre à Opole, où sont abordés : l'histoire de la construction européenne, la dimension culturelle, la dimension économique. Ce premier semestre vise à dresser un tableau complet de la situation de l'Europe au sortir de la seconde guerre mondiale et à analyser les enjeux géostratégiques conduisant la mise en place de la communauté européenne. Les cours sont dispensés en anglais. Des cours d'allemand, de français et de polonais sont obligatoires.
2. Le second semestre se déroule à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence, et porte essentiellement sur les aspects politiques de la construction européenne (les différents courants doctrinaux, l'analyse des rapports de force dans le contexte international, les relations Etats membres et institutions européennes). Les cours sont dispensés en allemand et en anglais. Des cours d'allemand, de français et de polonais sont obligatoires.
3. Le troisième semestre, à la Faculté de droit et de science politique de Dijon, est consacré aux aspects juridiques (institutions européennes, processus décisionnel, grandes libertés économiques, politiques communautaires, contentieux européen). Les cours sont en français. Les étudiants non-francophones des universités partenaires auront suivi des cours de français pendant les deux premiers semestres pour valider un B2 avant leur arriv à l'Université de Bourgogne. Des cours de français langue étrangère, d'allemand et de polonais sont obligatoires. L'UE 5 s'intéresse plus particulièrement dans le cadre de séminaires à l'application concrètes des politiques de l'Union notamment par l'intervention de membres administratifs de la Commission européenne.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
POLITICAL SCIENCE AND EUROPEAN STUDIES Obligatory	History of political institutions	30			30	3	CT	3		3
	Social Movements	30			30	3	CT	3		3
	Political Decision Making	30			30	3	CT	3		3

module	Political Psychology	30			30	3	CT	3		3
	Political communication	30			30	3	CT	3		3
TOTAL UE		150			150	15	CT	15		15

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
THE EUROPEAN INTEGRATION PROCESS Optional module	Central Europe in the European Integretion process	30			30	3	CT	3		3
	Specefics of postcommunist Societies in Europe	30			30	3	CT	3		3
	Polish and Central European Ideas on European integration	30			30	3	CT	3		3
TOTAL UE		90			90	9	CT	9		9

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
CULTURE AND SOCIETY IN EUROPE Optional module	The Eastern Enlargement of the EU : Social and Cultural Cleavages in Europe	30			30	3	CT	3		3
	Human Rights in Europe	30			30	3	CT	3		3
	Church-State Relations in Europe	30			30	3	CT	3		3
TOTAL UE		90			90	9	CT	9		9

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
FOREIGN LANGUAGES	Student's individual work load		60		60	6	CC		2	2
	Stage facultatif						Rapport obligatoire non noté			

TOTAL S1	240	60		300	30					1
-----------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
POLITICAL THEORY Choise of 3 subjects	Political Theory and Philosophy	30			30	4	CT	3		3
	International relations	30			30	4	CT	3		3
	Citizens Democracy	30			30	4	CT	3		3
	Policy Studies	30			30	4	CT	3		3
TOTAL UE		90			90	12		9		9

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
POLITICAL APPLICATION	Policy Studies	30			30	4	CT	3		3
	Democratic structure and processes	30			30	4	CT	3		3
	Method of empirical reasearch	30			30	4	CT	3		3
TOTAL UE		60			60	12	CT	9		9

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CT	coeff CC	total coef
LANGUAGE	Project studies	30			30	3	CC		3	3
	Project report	30			30	3	CC		3	3
TOTAL UE		60			60	6	CC		6	6

TOTAL S2	180	60			240	30				
-----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	--

TOTAL S1 + S2	420	120			540	60	CT + CC			
----------------------	------------	------------	--	--	------------	-----------	----------------	--	--	--

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Institutions européennes et droit européen	Ordre juridique de L'union européenne		20					CT	3		3
	Europe et ses institutions		20					CT	3		3
	Finances de l'Union européenne		20					CT	3		3
TOTAL UE		02	60			60	12		9		9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Politiques européennes Module optionnel	Droit européen des affaires		33					CT	4		4
	Politique de l'environnement		30					CT	4		4
	Politique de cohésion économique et sociale		25					CT	4		4
TOTAL UE			88			88	12		12		12

UE 3	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Les grandes libertés économiques et le contentieux Module optionnel	Territoires et action de l'Union européenne		30			30		CT	3		3
	Contentieux européen		20			20		CT	3		3
	Libre circulation des marchandises		25			25		CT	3		3
	Libre circulation des services et Libre établissements		25			25		CT	3		3
TOTAL UE			100			100	12		12		12

UE 4	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Langues	Français		40					CC		2	
	Allemand		30					CC		2	
	Polonais		30					CC		2	
TOTAL UE			100				6			2	2

TOTAL S3			30 à 40			288 à 298	30				
-----------------	--	--	----------------	--	--	------------------	-----------	--	--	--	--

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage et rédaction d'un mémoire						30		CT		15
TOTAL UE							30		CT		15

TOTAL S4							30				
TOTAL S3 +S4			236	72 à 82		330 à 340	60	CT+CC			
TOTAL S1 + S2 + S3 +S4			668	182 à 202		860 à 880	120	CT+CC			

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen
Pour la première année de Master

Lors du premier semestre, les examens se déroulent à la faculté de science politique d'Opole et au second semestre à l'institut de science politique de Mayence. Les examens s'organisent selon les règles applicables dans chacune de ces Universités. Chaque Unité de valeurs doit être validée. En cas d'échec, il est possible à chaque étudiant (e) de repasser l'UE dans le mois qui suit le premier examen. Dans cette hypothèse, seule, la note affectée au second examen est pris en compte.

La non réussite à une unité d'enseignement à Opole ou à Mayence rend impossible la délivrance du diplôme des deux universités en question.

La validation de la première année au sein de la Faculté de droit et de Science Politique de l'Université de Bourgogne est régie par le système de compensation intégrale visé à la rubrique "règles de validation et capitalisation" ci-dessous.

Ces notes sont ensuite adressées au responsable pédagogique de l'Europa master de la Faculté de droit et de Science Politique de l'Université de Bourgogne. Il en assure la transcription sur la base du tableau de correspondances mis en place entre les Etats de l'Union Européenne à la suite des accords de Bologne du 19 juin 1999.

L'Europa master étant organisé sur deux années, la réussite à la suite de la première année ne donne droit à la délivrance d'aucun diplôme, ni d'aucun titre.

Pour la seconde année de Master

Pour le troisième semestre, une seule session d'examen est organisée.

Pour participer aux examens, les étudiants doivent s'inscrire aux options à des périodes dont les dates sont communiquées sur les panneaux d'affichage.

Pour le quatrième semestre, le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire conduisant à une soutenance. Le jury est composé de membres des diverses universités. La langue de soutenance, sauf dérogation exceptionnelle, est le français pour les étudiants inscrits à l'Université de Bourgogne.

L'échec en première année ouvre une possibilité de redoublement dans les conditions prévus au sein des universités partenaires. En revanche, la seconde année ne peut donner lieu à aucun redoublement.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.